



**SACENC**

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

# L'ADHÉSION À LA SACENC DES AUTEURS-RÉALISATEURS

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour devenir membre de la SACENC, l'auteur-réalisateur doit justifier de l'exploitation publique d'au moins une oeuvre de sa création par le moyen de la représentation et/ou de la reproduction.

## LES CATÉGORIES D'OEUVRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRÉSENTÉES À LA SACENC

- ▶ Les émissions et magazines de variétés et de divertissements.
- ▶ Les sketches et poèmes.
- ▶ Les captations / retransmissions de concerts.
- ▶ Les documentaires à caractère musical.
- ▶ Les vidéoclips, karaokés ...

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'ADMISSION

Pour vous inscrire, vous devez compléter une demande d'admission, disponible en téléchargement ou au siège social de la SACENC, et joindre à ce formulaire :

- ▶ La photocopie d'une pièce d'identité,
- ▶ deux photos d'identité,
- ▶ le justificatif d'exploitation de votre oeuvre,
- ▶ 1 000 F.CFP pour le droit d'entrée,
- ▶ un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du postulant,

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DÉPÔT DE L'OEUVRE

- ▶ Fiche de production.
- ▶ Photocopie du contrat de l'auteur-réalisateur.
- ▶ Support vidéo.

### QUI CONTACTER :

**Alexandre LABERIBE-MARIDAS**

Délégué SACENC, Chargé des sociétaires et de la perception DRM

Téléphone : 263 264

Email : alexandre.laberibe@sacenc.nc